




**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONJEP Solidarité
Internationale
— Échanger, s'entraider, s'engager —



EVALUATION DU DISPOSITIF « POSTES FONJEP-ECSI » 2024-2026

Termes de référence
décembre 2025

Commanditaire : Fonds de coopération, de la jeunesse et de l'éducation
populaire (Fonjep)

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION GENERALE	4
1. CONTEXTE	5
1.1 HISTORIQUE DU FONJEP	5
PRESENTATION DU FONJEP	5
1.2 ENJEUX ET FINALITE DES POSTES FONJEP-ECSI	6
CONTEXTE DES POSTES FONJEP-ECSI	6
OBJECTIFS DES POSTES FONJEP-ECSI	7
BENEFICIAIRES DES POSTES FONJEP-ECSI	8
RESULTATS ATTENDUS DES POSTES FONJEP	8
1.3 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DES POSTES FONJEP	9
1.4 APPEL A PROPOSITIONS 2021-2023	9
2. OBJET DE L'EVALUATION ET QUESTIONS EVALUATIVES	10
2.1 VOLET FINANCIER DU DISPOSITIF FONJEP-ECSI	10
2.2 VOLET ANIMATION DU DISPOSITIF FONJEP-ECSI	10
2.3 PROGRAMMES D'ECSI MIS EN ŒUVRE PAR LES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	12
3. DEROULEMENT DE L'EVALUATION ET LIVRABLES	13
3.1 ORIENTATIONS ET PRINCIPES METHODOLOGIQUES	13
GRANDS PRINCIPES METHODOLOGIQUES DE L'EVALUATION	13
PRINCIPALES ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES	14
DOCUMENTATION DE REFERENCE	14
3.2 LES PRINCIPALES ETAPES DE L'EVALUATION, INTERLOCUTEURS ET CALENDRIER	14
PRINCIPALES ETAPES DE L'EVALUATION	14
INTERLOCUTEURS	15
ELEMENTS DE CALENDRIER	15
3.3 LES LIVRABLES	15
4. PROFIL EVALUATEUR	16
5. PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES	16
5.1 COMPOSITION DES OFFRES	16
5.2 MODALITES DE DEPOT DES OFFRES	17
5.3 CALENDRIER PREVISIONNEL DE SELECTION	17
ETAPES DE LA SELECTION	17
PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION	18

Liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
CA	Conseil d'Administration
CV	Curriculum Vitae
ECSI	Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
Fonjep	Fonds de coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
RRMA	Réseau Régional Multi-Acteurs
SI	Solidarité Internationale
TDR	Termes De Référence
TTC	Toute Taxe Comprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

Introduction générale

Les présents TDR constituent le cadre contextuel et technique devant permettre de recruter un prestataire de service qui aura la charge de conduire l'évaluation du dispositif dit « *postes Fonjep – ECSI* » qui consiste à cofinancer des ressources humaines spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'actions d'ECSI par des associations françaises demandeuses et porteuses d'un projet ECSI en leur sein. L'évaluation portera sur les postes cofinancés pendant la période 2024-2026.

Les présents TDR doivent ainsi permettre à tout soumissionnaire qui le souhaite (bureaux d'études ou consultants indépendants) de présenter une offre technique et financière en conformité avec les attentes des commanditaires et les spécificités des « postes Fonjep - ECSI ».

Le commanditaire de l'étude est le Fonjep, dont les missions et l'organisation seront décrites ci-dessous. Sur cette action spécifique « Postes Fonjep- ECSI », le Fonjep assure le rôle d'opérateur pour le compte de l'Etat français et procède aux versements des cofinancements aux associations bénéficiaires de subventions. Le MEAE ainsi que son opérateur pour l'aide publique au développement, l'AFD, sont fortement impliqués dans le processus d'évaluation. A ce titre, le Fonjep, l'AFD et le MEAE ont mis en place pour cette évaluation un comité de pilotage.

Les présents TDR se décomposeront comme suit :

- Présentation du contexte de l'évaluation.
- Présentation de l'objet de l'évaluation.
- Le cadre général du déroulement de l'évaluation, ses orientations.
- La présentation et le dépôt des offres.

1. Contexte

1.1 Historique du Fonjep

Présentation du Fonjep

Le Fonjep a été créé le 31 janvier 1964 sous la forme d'une association de loi 1901. Les missions qui lui sont confiées sont, pour la première fois, mises en œuvre paritairement entre les représentants de l'Etat et des associations. Le Fonjep est né d'une volonté commune entre le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, des collectivités territoriales et des associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire.

Aujourd'hui, le Fonjep a, conformément aux termes de la loi du 23 mai 2006, pour objet principal de procéder au versement, pour le compte de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et selon les modalités qu'ils définissent, des subventions destinées au financement de projets de solidarité internationale, à la rémunération de personnels des associations intervenant dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de la culture ou de la protection de l'environnement ou concourant à l'action sociale des collectivités publiques, ainsi qu'au versement des indemnités ou cotisations relatives au volontariat de solidarité internationale aux associations ou organismes agréés dans ce cadre.

Plus généralement, le Fonjep mène toutes actions propres à participer au financement du développement de la vie associative et contribue à sa promotion. Il engage toutes actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Ainsi, les principaux partenaires du Fonjep sont :

- les pouvoirs publics français de façon générale et le MEAE pour ce qui concernent les questions spécifiques à la Solidarité Internationale ;
- les opérateurs de l'Etat, du type Agences, qui mettent en œuvre et pour le compte de l'Etat des politiques sectorielles (ex : l'AFD, opérateur de l'Etat en matière d'aide publique au développement, notamment en matière de financement des initiatives de projets d'ECSI des ONG) ;
- les associations œuvrant dans les champs de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la solidarité internationale, des sports et de la culture.

Les relations et modalités de suivi et de communication entre les partenaires sont régies par des conventions.

Les présents TDR concernent exclusivement le financement des postes associatifs centrés sur l'ECSI, soit au total 100 postes sur financement de l'AFD, dont le Fonjep assure le versement des fonds, le suivi, l'évaluation et la communication.

Le triennal 2024-2026 est marqué par une augmentation du nombre de structures ayant intégrées le dispositif. En effet, 64 organisations étaient bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI pendant le triennal 2021-2023. Il est également marqué par l'augmentation de la subvention annuelle accordée aux associations bénéficiaires, passant de 8 500 € à 10 000 €.

Cette augmentation à la fois du nombre de postes bénéficiaires mais aussi du montant de la subvention s'est également accompagnée d'une plus grande diversité dans la

typologie des structures bénéficiaires, tel que cela sera précisé dans la présentation des bénéficiaires des postes Fonjep-ECSI ci-dessous.

1.2 Enjeux et finalité des postes Fonjep-ECSI

Contexte des postes Fonjep-ECSI

Sur la totalité des postes associatifs cofinancés par le Fonjep, certains sont exclusivement centrés sur l'ECSI. **Seuls ces postes spécifiques, appelés communément « Postes Fonjep-ECSI », feront l'objet de l'évaluation.**

Le document cadre dénommé « *Coopération au développement : une vision française* » publié en 2011, fixe le cap et la finalité de l'ECSI : « *le citoyen doit pouvoir trouver sa place dans ce monde qui change* ». Pour cela, « *la politique de coopération encouragera la production et le partage d'informations favorisant la compréhension mutuelle des acteurs et l'émergence d'une vision partagée des enjeux de développement* ». « *Elle visera à renforcer ce lien essentiel des citoyens avec l'action de coopération, qu'elle soit publique ou privée* ».

Ce document a été complété par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) du 30 novembre 2016 qui souligne dans son point 13 l'importance de la sensibilisation des citoyens à la solidarité internationale et définit un cadre et des priorités pour les années à venir. Cette priorité a été réaffirmée par le CICID de février 2018.

La « Feuille de route de la France pour la réalisation des ODD »¹, présentée par le MEAE à l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2019, témoigne du rôle central de l'ECSI :

- en faisant de « l'éducation et de la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable » un enjeu central,
- en affirmant la nécessité d'une participation effective de l'ensemble des publics de la conception des politiques publiques à leur mise en œuvre et leur évaluation, afin d'atteindre ces objectifs. Les réponses proposées passent également par l'accompagnement des « engagements citoyens » (...) et le fait de « donner le pouvoir aux territoires qui se mobilisent pour un changement des comportements et des modes de faire ».

Ce rôle est spécifiquement mentionné dans les priorités 3.1 (Intégrer le développement durable au cœur du système scolaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur) et 3.2 (S'appuyer sur l'éducation hors système scolaire pour changer les comportements, formation continue incluse) de la Feuille de route pour la réalisation des ODD.

Enfin, la **loi de Programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales** du 4 août 2021 considère l'ECSI comme une démarche contribuant à l'appropriation citoyenne des enjeux mondiaux et réaffirme l'importance des partenariats multi-acteurs pour garantir un impact réel sur le terrain.

¹ [Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, septembre 2019](#)

L'ECSI doit amener groupes et individus à cultiver des attitudes positives vis à vis de la solidarité internationale. Elle doit aussi pouvoir jouer un rôle déterminant pour répondre aux grands enjeux contemporains et pour atteindre les ODD à l'horizon 2030². L'ECSI sera donc d'autant plus efficace si elle tire son origine de l'expérience des acteurs, pour leur faire découvrir des réalités plus globales.

Ainsi, s'adaptera-t-elle aux publics concernés, en accompagnant les réflexions propres à chaque groupe, afin de leur faire connaître la façon de vivre d'autres peuples : leur culture, les formes d'organisation de leur société, les rapports politiques, les mécanismes économiques qui façonnent les relations internationales, les risques et les chances de la mondialisation, les formes de coopération et leur évolution. Elle facilitera la prise de conscience des interdépendances qui lient nos sociétés et contribuera ainsi à lutter contre les sentiments xénophobes.

Cette éducation ne saurait se réduire à des formes scolaires d'enseignement (qui doivent être prises en compte par ailleurs), ni être assimilée au développement des seuls projets d'aide publique ou privée. Il s'agit de faire comprendre l'importance de liens durables entre « ici et là-bas » et de mieux appréhender les évolutions et les intérêts des partenaires internationaux, notamment par des formes de mobilisation actives et participatives et au moyen de technologies de l'information et de la communication ciblées et adaptées aux différents publics visés.

L'engagement en faveur des plus démunis dans notre société fait également partie de ce processus de compréhension des phénomènes économiques et sociaux. La transformation des mentalités dans nos pays est un travail fondamental pour faire respecter les intérêts réciproques des partenaires de coopération et promouvoir la paix.

Objectifs des postes Fonjep-ECSI

C'est dans cet esprit que les pouvoirs publics ont souhaité soutenir le dispositif des « postes Fonjep-ECSI ». Celui-ci consiste à subventionner pendant 3 ans des postes dans des OSC consacrées à des activités d'ECSI, et ce à hauteur de 10 000 euros par an et par poste, entre 2024 et 2026. La sélection des OSC bénéficiaires de ces postes se fait par appel à propositions. Le Fonjep bénéficie de la subvention globale de l'AFD et reverse trimestriellement aux associations sélectionnées la part leur revenant.

Le dispositif des postes Fonjep-ECSI a pour objectif, dans le cadre général de l'activité du Fonjep, de soutenir de façon ciblée et coordonnée un ensemble de postes dédiés à des projets de sensibilisation et d'ECSI. Il s'agit de soutenir l'ECSI et son ancrage dans les territoires en permettant à des structures associatives d'accueillir et d'informer les différents publics, de contribuer à l'animation de réseaux d'acteurs et de développer des partenariats permettant de valoriser, capitaliser et renforcer les savoir-faire et expériences.

² [Extrait de l'argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI, octobre 2020](#)

Les postes sont spécifiquement chargés de :

- **Informer et sensibiliser les différents publics français** : mettre en œuvre des animations, des formations, répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics. De lancer, de tester et de mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale.
- **Valoriser les actions, innover, capitaliser** : développer des savoirs faire et pratiques éducatives.
- **Initier et développer des partenariats** régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'ECSI, élaborer des synergies avec des acteurs nationaux, plateformes référentes d'ECSI, réseaux régionaux, acteurs du volontariat, etc.
- **Animer les territoires** : préparer, relayer et animer des manifestations, rencontres, impliquer et mobiliser les acteurs locaux, publics et privés.

Tirant les enseignements de l'évaluation du triennal 2021-2023, l'appel à propositions 2024-2026 a continué de mettre l'accent sur l'animation du collectif afin de répondre aux besoins de capitalisation et mutualisation d'expériences, et de maximisation de la professionnalisation des acteurs du secteur. Pour ce faire, le pôle SI du Fonjep a organisé des temps de rencontre collectifs et des webinaires sur des thématiques relatives à l'ECSI et au partage d'expériences et outils employés dans leurs activités.

Le triennal 2024-2026 se termine le 31 décembre 2026 et fait l'objet de l'évaluation cadrée par les présents TDR. Cette évaluation devra nourrir l'appel à propositions qui sera lancé avant l'été 2026, pour la période 2027-2029.

Bénéficiaires des postes Fonjep-ECSI

Les bénéficiaires des postes Fonjep-ECSI sont des associations loi 1901.

Leurs programmes et actions sont variés et peuvent être déployés auprès de tout type de publics (jeunes et moins jeunes, en ou hors cadre scolaire, habitants de zones urbaines, rurales, périurbaines), ainsi que sur l'ensemble du territoire français.

Résultats attendus des postes Fonjep-ECSI

Dans le cadre de ce triennal, une attention particulière a été portée aux éléments suivants :

- Les activités et stratégies d'ECSI au sein de l'association ;
- L'inscription du poste Fonjep-ECSI et de la mission du titulaire dans la stratégie d'ECSI de l'association ;
- La capacité du titulaire à mettre en œuvre le programme d'ECSI qui lui est confié ;
- L'accompagnement du titulaire par son association dans la réalisation de ses objectifs.

1.3 Dispositif institutionnel des postes Fonjep-ECSI

Dans le cadre d'une convention spécifique, l'AFD confie au Fonjep la gestion administrative et financière des subventions qu'elle accorde à des associations pour la mise en œuvre de projets d'ECSI par des salariés dédiés. Le Fonjep est également chargé de l'animation du réseau informel que constituent ces postes.

La mise en œuvre de ce dispositif Fonjep-ECSI est cadrée par un processus spécifique :

- Lancement d'un appel à propositions tri-annuel publié sur le site du Fonjep, relayé par l'AFD, le MEAE et par les ONG ;
- Les propositions sont reçues, analysées et sélectionnées par des représentants du MEAE, de l'AFD et du Fonjep. La liste des associations sélectionnées est présentée, en annexe du programme triennal de financement du Fonjep, au Comité ONG de l'AFD chargé de valider les cofinancements réservés aux ONG ;
- Une fois le projet global approuvé par l'instance d'octroi (sur les trois ans et pour l'ensemble des ONG), l'AFD conventionne avec le FONJEP pour les trois années, lui donnant ainsi la mission de :
 - o Verser trimestriellement les financements aux associations (dans la mesure où ces dernières se seront acquittées de leurs bilans annuels et toutes démarches administratives sur l'extranet de gestion du Fonjep) ;
 - o Assurer le suivi administratif et financier de chaque poste et d'en rendre compte à l'AFD ;
 - o Piloter l'animation du réseau ;
 - o Organiser le recrutement d'un prestataire externe pour l'évaluation du triennal des postes, et suivre la mise en œuvre de cette évaluation.

1.4 Appel à propositions 2024-2026

Le dernier appel à propositions porte sur la période 2024-2026³. Il est actuellement en cours et doit se terminer fin 2026. Les orientations et objectifs des postes Fonjep-ECSI pour la période 2024-2026 sont conformes aux objectifs mentionnés ci-dessus (Cf. partie 1.2).

Lors de cet appel à candidatures, ce sont 100 postes Fonjep qui sont financés à hauteur de 10 000 euros par an et par poste⁴. Un premier appel à candidatures a permis la sélection de 84 organisations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI. Ces postes ont ensuite été ouverts à 6 nouvelles associations, pour une période de 20 mois (du 1^{er} mars 2025 au 31 décembre 2026). Il convient également de noter que le montant annuel du cofinancement versé pour chaque poste a connu une augmentation par rapport aux précédents triennaux (8 500 euros pour le triennal 2021-2023, 8 000 euros pour le triennal 2018-2020, et 7 500 euros précédemment). Ce co-financement est par ailleurs celui avec le montant le plus élevé entre tout type de postes Fonjep.

³ [Termes de référence du triennal des postes Fonjep-ECSI 2024-2026](#)

⁴ [Liste des associations bénéficiaires](#)

Les associations bénéficiaires et composant le collectif sont diverses (ONG de solidarité internationale, associations d'éducation populaire ou intervenant dans le champ de l'action sociale et de la jeunesse, etc.), et répondent toutes aux critères définis ci-dessus (Cf. partie 1.2 les bénéficiaires).

Le budget total prévisionnel transféré aux associations est de **2 630 000 euros** pour 90 postes entre 2024 et 2026 (84 postes x 10 000€/an X 3 ans et 6 postes x 10 000€/an x 20 mois).

2. Objet de l'évaluation et questions évaluatives

L'évaluation qui sera conduite en début d'année 2025 portera sur le dispositif global des postes Fonjep-ECSI financés durant la période 2024-2026, et selon les TDR de l'AMI 2024-2026. Elle doit rendre compte de l'utilité et de la pertinence du dispositif au regard des objectifs fixés initialement par les pouvoirs publics français et essentiellement les TDR de l'AMI 2024-2026.

Il est suggéré que l'évaluation se concentre sur trois champs de questionnement, avec une attention particulière portée aux volets **financier** et **animation** du dispositif Fonjep-ECSI.

2.1 Volet financier du dispositif Fonjep-ECSI

Il s'agit d'apprécier les effets produits par le cofinancement apporté aux associations sur le triennal, en examinant par exemple les questions suivantes :

- Quels sont les effets du cofinancement :
 - o Sur la pérennisation d'un poste porteur d'un programme d'ECSI au sein de l'association ?
 - o Sur le temps qu'un titulaire décide de rester sur son poste ?
- Pour les associations lauréates du précédent triennal, quels sont les effets de l'augmentation du cofinancement annuel de 8 500€ à 10 000€ ? Comment ces effets peuvent-ils être mis en relief avec les effets du cofinancement d'autres postes Fonjep⁵
- Quels sont les effets de levier pour obtenir d'autres financements, en particulier de la part d'acteurs territoriaux ?
- Quelle appréciation peut être faite de la variété des postes bénéficiaires (directions, coordination, animation, etc.) ?
- Quelle appréciation peut être faite de l'obligation posée dans les termes de référence 2024-2026 d'une occupation à temps plein du poste titulaire (sauf exception) ?

2.2 Volet animation du dispositif Fonjep-ECSI

Il s'agit d'apprécier le fonctionnement du **réseau des postes Fonjep-ECSI** incluant non seulement les associations bénéficiaires mais aussi les pouvoirs publics (AFD, MEAE) et

⁵ [Baromètre des Postes Fonjep 2024 \(édition 2025\)](#)

le Fonjep. Initialement surtout conçu comme un outil de financement, le dispositif a été complété progressivement par un volet animation, considérablement renforcé lors des triennaux 2018-2020 et 2021-2023 (avec l'appui d'un prestataire externe) dans l'objectif de constituer un collectif des postes Fonjep. Dans le cadre du présent triennal, l'animation du collectif est revenue au pôle SI du Fonjep.

L'évaluation examinera donc la pertinence, les résultats produits et les limites de ce volet central du dispositif, et permettra surtout de proposer des pistes d'évolution quant à la démarche d'animation territoriale / nationale à proposer lors du prochain triennal. Plus largement, l'évaluation fournira une appréciation de la gouvernance du dispositif Fonjep-ECSI, et de la répartition du pilotage entre le MEAE, l'AFD et le Fonjep.

Dans ce contexte, les points suivants pourront être examinés :

- Le collectif des titulaires :
 - Quelle est la perception des titulaires vis-à-vis du collectif ?
 - Quelles attentes les membres du collectif ont-ils par rapport à celui-ci (attentes générales, attentes de ce collectif par rapport à d'autres réseaux, etc.) ?
 - Comment est perçue l'animation par les membres du collectif ?
 - Quelles sont les limites actuelles de ce réseau et comment s'expliquent-elles ? Comment intégrer efficacement les *alumnis* et les acteurs majeurs de l'ECSI dans la dynamique collective des postes (par exemple, les RRMA, les structures partenaires du dispositif Initiatives OSC pour l'ECSI) ? Comment favoriser la dynamique du collectif compte tenu des différences de profils des titulaires et des associations ?

- Les temps d'animation (y compris les webinaires et les séminaires nationaux)
 - Comment approfondir l'interconnaissance entre les titulaires lors des temps d'animation pour renforcer l'identité d'une communauté d'acteurs ECSI ?
 - Comment capitaliser et valoriser les temps d'animation pour les titulaires, leurs structures et éventuellement certains de leurs partenaires externes ?
 - Comment assurer la complémentarité entre les différents temps d'animation en présentiel et des temps de travail à distance ?
 - Webinaires :
 - Comment développer les webinaires pour favoriser un renforcement des capacités des titulaires et un changement d'échelle de leurs pratiques ?
 - Quelles thématiques sont à développer en priorité ?
 - Comment encourager la participation active des titulaires ?
 - Séminaires nationaux :
 - Comment adapter les temps d'échanges à l'hétérogénéité des profils des titulaires et des structures ?
 - Comment assurer la pérennité des dynamiques créées lors des séminaires annuels ?

2.3 Programmes d'ECSI mis en œuvre par les associations bénéficiaires

L'évaluation permettra d'apporter des analyses globales sur les programmes mis en œuvre par les associations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI dans le cadre du triennal 2024-2026, **au regard des orientations stratégiques des pouvoirs publics sur l'ECSI.**

- Soutien aux dynamiques territoriales d'ECSI
 - Les actions d'ECSI s'insèrent-elles aisément dans la dynamique et le maillage territoriaux (acteurs locaux de différentes natures, réseaux thématiques, secteurs d'activités) existants ?
 - Le dispositif permet-il de renforcer durablement les capacités des acteurs associatifs et éducatifs des territoires ?
 - L'évaluation cherchera à comprendre l'importance des configurations territoriales et des contextes politiques dans le dynamisme des postes Fonjep-ECSI et de leur action.

- Ouverture du dispositif à des structures en marge de l'ECSI et élargissement des publics ciblés : dans l'optique d'élargir les publics des programmes d'ECSI, ce triennal a été mis en place dans la continuité du précédent, marqué par l'ouverture du dispositif à des structures qui ne sont pas des actrices habituelles de l'ECSI, telles que des associations œuvrant dans les secteurs de la jeunesse et du volontariat, de l'accueil des migrants, ou encore dans l'accompagnement de publics en situation d'exclusion socio-économique. L'évaluation devra donc permettre d'apporter des éléments de réponses à la question suivante :
 - Quels sont les effets produits par cette ouverture sectorielle ? Les publics ciblés par les programmes d'ECSI des structures tendent également à être élargis, en particulier vers les publics « non convaincus ». Nous entendons ici par « public non-convaincu », toute catégorie de population qui ne se sent pas concernée par les questions de citoyenneté mondiale et de solidarité internationale ou toute catégorie de population traditionnellement peu ciblée par les programmes d'ECSI, et qui reste difficile à toucher et à mobiliser pour différentes raisons (éloignement géographique, éloignement culturel, social et économique...). L'évaluation devra donc permettre :
 - D'identifier plus concrètement le profil de ces publics non-convaincus : qui sont-ils et pour quelles raisons spécifiques sont-ils aussi éloignés des considérations liées à la citoyenneté et à la solidarité internationale ?
 - Les associations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI ont-elles développé des stratégies et des expérimentations visant ces publics spécifiques ? Si oui, quels ont été les principaux effets et quels ont été les principaux moyens développés par les associations pour y parvenir (approches, méthodes, outils, acteurs...). Quels apprentissages les associations retiennent-elles des expériences développées (y compris les apprentissages sur les échecs) ?

- Quelles sont les expériences les plus significatives développées sur ce thème spécifique ?
- Reconnaissance des actions ECSI menées par les titulaires
 - L'appartenance au dispositif Fonjep-ECSI légitime-t-elle les associations bénéficiaires et les activités qu'elles mettent en œuvre dans les territoires d'intervention ? Si oui, comment ?
 - Comment renforcer la légitimation des actions ECSI menées par les titulaires auprès d'acteurs divers (direction des structures des titulaires et membres du CA, bailleurs de fonds, acteurs locaux, etc.) ?
- Potentielles évolutions du dispositif.

3. Déroulement de l'évaluation et livrables

3.1 Orientations et principes méthodologiques

Il reviendra à chaque soumissionnaire de proposer une méthodologie détaillée d'investigation et de restitution du contenu de l'évaluation. Cependant, le commanditaire souhaite rappeler quelques grands principes et orientations.

Grands principes méthodologiques de l'évaluation

Les méthodes d'évaluation proposées par les soumissionnaires devront respecter un certain nombre de normes déontologiques et éthiques :

- L'objectivité des informations recueillies et des analyses fournies constitue le point cardinal de toute évaluation. Les méthodes d'évaluation proposées par les soumissionnaires devront garantir ce principe.
- La neutralité à l'égard des cibles de l'évaluation. Les évaluateurs ne devront pas avoir de liens de proximité avec l'une des associations, de nature à influencer leur jugement et éviter tout conflit d'intérêt.
- Le dynamisme ou « aspect moteur » des investigations et des éléments d'analyse fournis : en ce sens, l'évaluation doit être, au final, force de proposition, d'amélioration et d'enrichissement. A chaque constat posé, des propositions concrètes devront être formulées. Ces propositions pourront être le fruit des évaluateurs eux-mêmes ou des bénéficiaires interrogés, à condition de le préciser.
- Les associations devront être préparées au processus d'évaluation (présentation de l'exercice, ce qui est attendu d'elles, déroulé de l'évaluation, etc.).
- Dans le cadre de leur participation au dispositif Fonjep-ECSI, les titulaires des postes et associations bénéficiaires sont tenus de respecter un certain nombre d'engagements, qui se traduisent notamment par une participation à la dynamique de collectif, et à l'envoi de divers documents administratifs. Afin d'éviter que les titulaires soient trop sollicités, les évaluateurs devront articuler leur travail avec celui du Fonjep pour permettre une optimisation des demandes faites auprès des bénéficiaires des postes.

Principales orientations méthodologiques

Les propositions méthodologiques des soumissionnaires devront s'insérer dans les grandes orientations méthodologiques suivantes :

- Une évaluation qui se veut dynamique et prospective afin d'améliorer et d'enrichir le contenu du prochain AMI pour le triennal 2027-2029. Les préconisations pourront être de différentes natures et se situer à différentes échelles (propositions générales sur le dispositif et spécifiques sur les outils de cadrage, de pilotage et de reporting par exemple).
- Une évaluation qui doit permettre d'avoir une vision globale (une photographie) complétée par des études de cas qui seront sélectionnées sur la base de critères qui seront proposés par le prestataire.

Documentation de référence

En début de mission, toute la documentation disponible sera mise à la disposition des évaluateurs. Elle concerne notamment :

- Des documents de cadrage stratégique et opérationnel : orientations du MEAE/AFD en matière d'ECSI ; TDR de l'AMI 2024-2026.
- Des documents de type conventionnel : conventions de financement et de partenariat entre les différents acteurs du dispositif « Postes Fonjep-ECSI ».
- Les synthèses des différents temps de travail réalisés dans le cadre du dispositif (réunions du COPIL, rencontres annuelles).

3.2 Les principales étapes de l'évaluation, interlocuteurs et calendrier

Principales étapes de l'évaluation

Le processus d'évaluation comprendra les principales étapes générales suivantes :

- Cadrage technique et méthodologique préalable au déroulement de la mission avec le COPIL, sur la base d'une note de cadrage (ou rapport de démarrage) pour le COPIL, qui devra la valider.
- Déroulement de la phase « terrain » ou d'investigation auprès des bénéficiaires et acteurs du dispositif selon les méthodes proposées par les évaluateurs et validées par le COPIL.
- Restitution des premiers résultats « à chaud » auprès du COPIL sur la base d'une note de synthèse transmise préalablement.
- Rédaction et transmission d'un rapport provisoire.
- Présentation des résultats auprès du COPIL.
- Rédaction du rapport final (comprenant synthèse et annexes) qui intègre les remarques formulées par le COPIL.
- Présentation des résultats de l'évaluation lors de la rencontre annuel réunissant l'ensemble des postes Fonjep-ECSI et les membres du COPIL les 11 et 12 mai 2026.

Interlocuteurs

Pour le suivi du processus, un COPIL est mis en place. Il se compose de représentants du Fonjep, d'un représentant de l'AFD, d'un représentant du MEAE, et de 2 représentants du collectif des postes Fonjep-ECSI. Le secrétariat du comité est assuré par le Fonjep.

Le COPIL a pour mission :

- De sélectionner le prestataire de service pour la conduite de l'évaluation ;
- De veiller au respect des termes du contrat et spécifiquement des termes de référence durant l'exécution de la mission ;
- De veiller au respect des délais et du budget impartis ;
- De fournir les contenus de base et toute la documentation disponible et utile au déroulement de l'évaluation ;
- De répondre à toute question d'ordre administrative, financière et technique ;
- De favoriser la mobilisation des bénéficiaires du dispositif Fonjep-ECSI.

Pour toute question d'ordre administratif et financier, le Fonjep reste l'interlocuteur unique du prestataire de service.

Pour toute question d'ordre technique, le COPIL est l'interlocuteur unique. Le secrétariat étant assuré par le Fonjep, toute question sera centralisée au niveau du Fonjep. Une réponse unique sera transmise par le Fonjep.

Eléments de calendrier

Les soumissionnaires proposeront un chronogramme détaillé de la mission d'évaluation. Néanmoins, les résultats finaux de l'évaluation devront être disponibles **au plus tard le 5 mai 2026**. Cet impératif sera pris en compte par les soumissionnaires dans leur offre technique et financière.

3.3 Les livrables

Le prestataire préparera et transmettra un rapport d'évaluation provisoire comprenant 4 parties :

- une synthèse en début de rapport : elle n'excèdera pas 5 pages et présentera de façon organisée les principaux constats découlant de l'évaluation et les principales préconisations qui y sont relatives ;
- une partie descriptive présentant les résultats détaillés de l'évaluation ;
- une partie prospective présentant les préconisations issues des principaux constats ;
- une partie « annexe » qui consignera les différents comptes rendus d'entretiens, les résultats des éventuels questionnaires administrés, etc...

C'est sur la base de ce rapport provisoire qu'une première restitution « restreinte » sera organisée fin septembre 2023 avec les membres du COPIL de l'évaluation (Fonjep, AFD, MEAE, représentants des postes Fonjep-ECSI). Lors de cette restitution, le prestataire préparera une présentation visuelle claire, simple et didactique.

Le rapport final intégrera les remarques et avis formulés lors de la restitution « restreinte ». Il se présentera sous la forme d'un seul et unique document comprenant synthèse, rapport et annexes en format PDF.

Pour la présentation des résultats lors du séminaire annuel des postes Fonjep-ECSI des 11 et 12 mai 2026, le prestataire préparera une présentation visuelle claire, simple et didactique et participera au débat autour de ces résultats.

4. Profil évaluateur

Sont invités à présenter une offre les bureaux d'étude et consultants indépendants légalement autorisés à exercer.

Les évaluateurs devront présenter les caractéristiques suivantes :

- une excellente connaissance et maîtrise des techniques et méthodes d'évaluation ;
- la conduite avérée de plusieurs missions d'évaluation ;
- une connaissance des enjeux et des acteurs de ECSI ;
- une bonne connaissance du cadre institutionnel et de l'environnement associatif français, en particulier des associations de la solidarité internationale, d'ECSI et de l'éducation populaire, ce qui constituera un atout ;
- une grande capacité de rédaction et de synthèse ;
- des qualités de communication et de relationnel.

5. Présentation et dépôt des offres

Tout soumissionnaire intéressé par les présents TDR transmettra, **en un document PDF unique**, une offre complète comprenant les éléments ci-après mentionnés.

5.1 Composition des offres

L'offre dans son ensemble ne dépassera pas 20 pages maximum (annexes non comprises). Le document comprendra les éléments suivants :

- Une présentation du soumissionnaire (bureau d'étude, consultant) : présentation administrative (dénomination et contacts, siège social, enregistrement Insee/Urssaf, coordonnées bancaires, responsables...), présentation technique (cœur de métier, expériences acquises, domaines d'expertise et orientations stratégiques...) et financière (chiffre d'affaire) ;
- Une présentation de l'équipe proposée pour la prestation : CV des intervenants et rôles pour la mission ;
- Une présentation des références pertinentes du soumissionnaire. Ces références devront être précises et datées ;
- Une offre méthodologique décomposée qui suivra les orientations détaillées plus haut et qui s'inscrira pleinement dans les objectifs de l'évaluation. Idéalement, l'offre méthodologique se présentera sous la forme d'un tableau mentionnant pour chaque grande étape méthodologique : (1) les activités que compte mettre en place le prestataire, (2) les résultats attendus pour chacune de ces activités

ainsi que (3) le mode opératoire (outils utilisés, etc.) et (4) le calendrier prévu (nombre de jours). Par ailleurs, le soumissionnaire mettra en avant les temps de validation intermédiaires qu'il juge utiles ainsi que les temps de concertation et de mise au point avec le commanditaire ;

- Une offre financière exprimée en euros, TTC, globale et détaillée. Le coût global sera formulé en chiffres et en lettres. *Le budget maximum alloué à cette évaluation ne pourra pas dépasser 30 000 euros.*

L'offre financière détaillée sera présentée sous la forme d'un tableau budgétaire comprenant l'ensemble des postes suivants : les honoraires en euros et par évaluateur (avec j/h) dans le cas d'une proposition portée par une équipe d'évaluateurs ;

- les frais de déplacement envisagés (transport aller/retour) ;
- les éventuelles indemnités de déplacement ;
- la TVA.

Si nécessaire, une note explicative peut accompagner le budget et justifier un certain nombre de coûts prévisionnels.

- Un chronogramme prévisionnel détaillé de la mission d'évaluation. Ce chronogramme prendra en compte les échéances mentionnées ci-dessus.
- Une brève présentation des orientations graphiques et rédactionnelles du rapport d'évaluation.
- Les annexes : CV des évaluateurs et tout autre document jugé utile par le soumissionnaire.

5.2 Modalités de dépôt des offres

Les offres, datées et signées par le responsable qualifié, devront être transmises par mail au plus tard **le jeudi 18 décembre 2025 midi** à Mme Diana CARVALHO RIBEIRO : dcarvalhoribeiro@fonjep.org.

Pour tout renseignement ou toute question sur les présents TDR, il conviendra d'adresser un mail ayant pour objet « *Questions sur l'évaluation des postes Fonjep-ECSI 2024 – 2026* » à l'adresse mail susmentionnée.

5.3 Calendrier prévisionnel de sélection

Étapes de la sélection

Le calendrier prévisionnel d'attribution du marché et de démarrage de la prestation est le suivant :

Date limite de dépôt des offres	Jeudi 18 décembre 2025 à midi
Analyse des offres et choix du prestataire	Avant le 8 janvier 2026
Contractualisation avec le prestataire	Entre les 8 et 9 janvier 2026
Lancement de l'évaluation	12 janvier 2026
Rapport provisoire	12 avril 2026
Rapport définitif	5 mai 2026
Présentation des résultats	11 ou 12 mai 2026, à Paris

Principaux critères de sélection

Les offres seront analysées par le COPIL du processus d'évaluation. L'évaluation se fera sur la base d'une grille contenant les 3 volets suivants :

- expérience des experts dans le domaine de l'évaluation et de l'ECSI, composition de l'équipe proposée ;
- qualité et réalisme de l'offre technique comprenant l'offre méthodologique détaillée ;
- qualité de l'offre financière : coût global, cohérence entre coût global et niveau de prestation, coût moyen à la journée.